

REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion du participant et ses frais d'inscription ne lui seront pas restitués.

Adresse où se déroulera le salon :

Salle communale
Place de la Mairie
35630 La Chapelle-Chaussée

Le salon a pour but :

- ✓ Présenter au grand public la diversité des activités autour du bien-être, de la créativité, les tendances, l'artisanat et les entreprises locales.
- ✓ Présenter le métier de vendeur/vendeuse à domicile (VDI) ainsi que des opportunités d'emplois accessibles à tous.
- ✓ Prendre des commandes, des rendez-vous, faire des démonstrations et bien sûr assurer des ventes sur place pour ceux et celles ayant un **statut** qui le leur **permet**.
- ✓ Moment pour trouver des idées cadeaux originales ou se faire plaisir.

Installation :

- Il sera mis à disposition pour chaque société une table et chaise selon réservation.
- La salle devra être maintenue dans un parfait état de propreté et devra être restituée dans son état initial.

Bénéfices du salon :

L'organisation des salons et marchés éphémères et le maintien d'une association ont un coût. Les bénéfices seront utilisés à cet effet.

Participation :

Toute inscription au salon sera validée si celle-ci est accompagnée par société représentée du règlement (rédigé à l'ordre de l'association LAVIE EST BELLE) dus en fonction si vous êtes adhérent à l'association ou non.

- ✓ 5€ pour les membres de l'association Lavie est belle
- ✓ 7€ pour les non membres de l'association Lavie est belle

Horaires :

- ✓ Rendez-vous à 15h pour les exposants, sur la place de la mairie
- ✓ L'ouverture au public se fera de 16h00 à 20h00.

Responsabilités :

L'association se décharge de toute casse, perte, vol ou autre dommage sur les produits, les articles et le matériel dont le participant se servira lors de son exposition. L'association ne sera pas tenu responsable de la non-fréquentation du salon et des conditions météo. L'association Lavie est belle s'engage de son côté à faire de la publicité pour le salon :

- ✓ Journal de la commune
- ✓ Pages Facebook et Instagram
- ✓ Ouest France
- ✓ Distribution de flyers / affiches pour les grands évènements
- ✓ Site internet Entreprise Lavie est belle (www.lavieestbelleavecsissi.com)
- ✓ Bâches à l'entrée de la commune
- ✓ Newsletter de l'entreprise Lavie est belle à toute sa base de données

Il tient à chaque société / exposant aussi de faire sa publicité pour que le plus de monde possible soit invité à l'événement. L'affiche du salon vous sera fourni, partagez-la sur les réseaux sociaux à tous vos amis en leurs demandant de partager. **Pas /**

Peu de publicité de chacun = Pas / Peu de visiteurs

Code de bonne conduite :

Tout participant à ce salon s'engage à respecter les autres exposants et produits concurrentiels ou non. Il s'engage aussi à respecter les clients sur les autres stands et à ne pas perturber les contacts avec les visiteurs, même si ceux-ci sont de leur connaissance. Sur son stand, l'exposant devra s'abstenir de toute agressivité vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants. S'abstenir de toute communication orale ou écrite à connotation confessionnelle, sectaire ou raciste. Les exposants s'engagent à être présents toute la durée du salon.

Sécurité :

L'exposant devra tenir dégagées les issues de secours, ainsi que les accès aux extincteurs et se conformer aux directives données en ce sens par la Mairie ou l'association Lavie est belle lors de l'installation.

Les exposants s'engagent :

- ✓ A arriver à 15h00
- ✓ Les locaux seront accessibles à partir 15h00 pour les exposants. L'ouverture au public se fera de 16h00 à 20h00.
- ✓ A garer son véhicule (après l'avoir déchargé) sur un des parkings suivants :
 - AFEL
 - Ecole publique
 - Salle des sports
- ✓ A démonter son stand qu'après 20h00. Heure et fermeture des portes pour le public
- ✓ A partir de 20h00 tous les exposants rangent leur stand, participent au rangement et nettoyage de la salle, puis seulement après vont chercher leurs véhicules et les charger.
- ✓ Ce n'est qu'après que la salle soit vidée et nettoyée que les chèques de caution seront restitués.
- ✓ Tout emplacement non occupé à 15h30 sera remis à la disposition d'un autre exposant. Sans que l'exposant ne puisse avoir le droit de remboursement de sa participation ni d'indemnité.
- ✓ Tout exposant qui remballerait son stand avant 20h sauf accord des membres du bureau de l'association, verra son chèque de caution encaissé.

Annulation :

Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation survenant après l'inscription. Même si nous prenons un autre exposant pour le remplacer.

Documents à nous fournir :

- ✓ Une copie du Kbis
- ✓ Attestation de votre assurance professionnel
- ✓ Le formulaire d'adhésion à l'association si vous souhaitez adhérer
- ✓ Le règlement de votre emplacement (chèque ou virement)
- ✓ Chèque de caution d'un montant de 30€

L'ensemble des documents à retourner à :

Association Lavie est belle, La Mairie, 1 Place de la mairie, 35630 La Chapelle-Chaussée
ou par e-mail: association.lavieestbelle35@gmail.com

Si votre dossier d'inscription est complet, vous serez noté dans le post sur le groupe, rajouter sur le groupe de discussion Messenger créé spécialement pour ce salon ou par courriel pour ceux n'ayant pas Facebook.

Clôture des inscriptions : Le mercredi la semaine précédente

A la suite de la clôture des inscriptions, l'association Lavie est belle encaissera votre paiement. Toutes annulations ne pourront être remboursées après la clôture des inscriptions, sauf cas majeurs.

Agissons ensemble pour que cet événement soit une réussite pour tous !